RALLYE DU PAYS DE CAUX

43ème RALLYE REGIONAL du PAYS de CAUX
VILLE de LILLEBONNE – VALLEE de SEINE les 5 et 6 AVRIL 2014

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME – HORAIRES

Lundi 3 février	# Parution du règlement. # Ouverture des engagements.
Lundi 24 mars	# Clôture des engagements.
LILLEBONNE	# Distribution du road-book de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (Salle Thiers, esplanade de la mairie).
Samedi 5 Avril	# Reconnaissances de 9h à 18h30. # Vérification des documents et des voitures de 14h à 18 h 30 (vérification des documents facultative de 9h à 12h) # Mise en parc des voitures dès qu'elles sont vérifiées. # 1ère réunion du collège des commissaires sportifs à 17h30, (mairie) # Affichage liste des équipages admis au départ et ordre et heures de départ à 20h00.
LILLEBONNE **Dimanche 6 Avril**	# Départ du 1er concurrent à 9h00. # Publication des résultats partiels : Affichage au parc regroupement. # Arrivée du 1er concurrent prévue à 15h30. # Vérification finale au parc d'arrivée. # Publication des résultats du rallye 30mn après l'arrivée de la dernière voiture. # Remise des prix 30mn après ouverture du parc fermé, Centre Juliobona, Lillebonne (derrière podium de départ)

ARTICLE 1.P ORGANISATION

L'**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE de NORMANDIE** organise les 5 et 6 avril 2014

Le **43ème RALLYE REGIONAL du PAYS de CAUX – VILLE de LILLEBONNE – VALLEE de SEINE**

en qualité d'organisateur administratif et avec le concours de la Municipalité, des commerçants Lillebonnais et des communes traversées.
Le présent règlement a été enregistré au Comite Régional de Normandie sous N° 14/ 01 du 6/01/14 et a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° R 23 en date du 20 janvier 2014

Comité d'Organisation & **Organisateur technique : RALLYE 'n CAUX**

Président : Olivier MALLARD
Membres : Membres de l'Association « R 'n C »

Secrétariat du Rallye **:** Olivier MALLARD 65, rue Félix Faure 76170 LA FRENAYE
Tel : 02.35.39.88.20 Fax : 02.35.51.48.86
Mail **:** rallye-lillebonne@axions-sport.org

Permanence du Rallye : Hôtel de ville de Lillebonne Tel : 02.32.84.40.93
(Le samedi 5 avril de 9h à 19h et le dimanche 6 avril dès 7h)

Organisation RALLYE 'n CAUX mail : rallye-lillebonne@axions-sport
Web : www.axions-sport.org

1.1P OFFICIELS

			ASA / Licence
Président Collège C.S.	: Jacques	VERRIER	1303 / 2205
Membres Collège C.S.	: François	JARDIN	1304 / 20414
	: Michel	WICO	1303 / 2204
Directeur Course	: Anouk	MAWDSLEY	1303 / 1652
Directeur Course PC	: Françoise	MAWDSLEY	1303 / 1653
Directeur Course Tricolore	: Michel	CARTERON	1308 / 4882
Directeur Course Info sécurité	: Jean-Pierre	DUMAS	1303 / 11888
Médecin	: Dr. Frédéric	DUVAL	1303 / 156436
Comm. Tech. B Responsable	: Francis	BALLENGHIEN	13/03 5641
Commissaires Techniques C	: Patrick	GUILLEUX	1317 / 55340
	: Francis	LEBEL	1318/ 6019
	: Jacques	SALENNE	1306 / 18219
	: Claude	SIMEON	1317 / 9451
Relations avec les concurrents	: Claude	CHRISTEL	1303 / 9367
	: Jean Pierre	PATIN	1313 / 4183
Relations Presse	: Patrice	FRIBOULET	1303 / 31834

1.2P ELIGIBILTE

Le 43ème Rallye du Pays de Caux – Ville de Lillebonne – Vallée de Seine compte pour :

La COUPE DE FRANCE DES RALLYES, coef.2
Le CHAMPIONNAT DU COMITE REGIONAL DE NORMANDIE.

1.3P VERIFICATIONS

Les équipages engagés doivent se rendre à Hôtel de Ville de Lillebonne pour se présenter aux vérifications qui auront lieu le samedi 5 avril 2014 :

Vérifications administratives de 14 h 00 à 18 h 30 (Facultatives de 9 h 00 à 12 h 00)
Vérifications techniques de 14h15 à 18h45, rue Piétonne, centre ville Lillebonne.

Les vérifications finales seront effectuées au parc d'arrivée et Chez « Autosur », Bd de Lattre de Tassigny à Lillebonne. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC maximum.

ARTICLE 2.P ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3.P CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P Toute personne qui désire participer au rallye du Pays de Caux – Ville de Lillebonne – Vallée de Seine doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 24 mars 2014 minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagements sont fixés :
- Avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 600€

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Remboursement des droits d'engagements
Les droits d'engagement seront remboursés **si le forfait est enregistré par le secrétariat du rallye** avant le jeudi 27 mars 2014. 30 % seront retenus dans les 8 jours précédents le rallye. 50 % jusqu'au jour du rallye.

ARTICLE 4.P VOITURES ET EQUIPEMENT

4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance (réparations, mises à niveau, ravitaillements carburant) est interdite, hormis dans les zones d'assistance. Dans ces zones, l'emplacement occupé par le concurrent doit être obligatoirement sur la chaussée, sa bordure ou un parking. Les accès aux propriétés et aux entreprises doivent être respectés. MERCI de ne pas laisser vos sacs poubelles.
De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 M X 5 M minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.

4.3.2.3P LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.
Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.
Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.
Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.
A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 5.P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6.P SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P DESCRIPTION

Le Rallye du Pays de Caux – Ville de Lillebonne – Vallée de Seine représente un parcours de 128,2 km.
Il est divisé en 1 étape et 3 sections.
Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,00 kms représentant 31 % du parcours.
Les épreuves spéciales sont : St Arnoult 8,00 Kms x 2 fois et Bébec 8,00 Kms x 3 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « grille horaire », dans carnet d' itinéraire.

6.2P RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P Les reconnaissances auront lieu uniquement le samedi 5 avril 2014 de 9 h à 18h30 :

3 passages maxi. Le road-book sera disponible à la Salle Thiers (Esplanade de l'Hôtel de Ville de LILLEBONNE de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.

6.4P CIRCULATION

L'annexe 1 « circulation le samedi » jointe page 5 est une partie intégrante à ce règlement.

Le stationnement des véhicules du rallye (voitures de course et d'assistance, remorques porte-voiture) est **strictement interdit** sur les parkings de la totalité des zones commerciales « Monsieur Bricolage » « Mutant » « Point vert » « Intermarché », etc ….sous peine de pénalités.

ARTICLE 7.P DEROULEMENT DU RALLYE

7.2.P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P Les signes distinctifs des Commissaires sont :
- Commissaire de route : Chasuble Commissaire.
- Chef de poste : Chasuble Chef de Poste.

ARTICLE 8.P RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9.P CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10.P PRIX

Prix cumulables. Au minimum, un membre de l'équipage présent pour recevoir vos gains. (sauf accord de l'organisateur)
Tous les concurrents classés recevront une coupe.
Tenue civile obligatoire. Nouvel aménagement de la salle de remise des prix.

Si le nombre de concurrents participants au rallye était inférieur à 100 ;
le montant des prix sera modifié en proportion du nombre de partants.
(sauf classement général)
Ex : 95 partants = 95 % des prix seront distribués
Ex : 70 partants = 70 % des prix seront distribués

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème		Total
SCRATCH	**350 €**	**250 €**	**160€**	**110€**	**60€**		**930 €**
CLASSES 15 partants et + 10 à 14 8 & 9 5 à 7 3 & 4 moins de 3	**300 €** **300 €** **300 €** **300 €** **300 €** **150 €**	**150 €** **150 €** **150 €** **150 €** **150 €**	**70 €** **70 €** **70 €** **70 €**	**50 €** **50 €** **50 €**			**570 € × 23 = 13 110 €**
FEMININ	**150 €**						**120 €**

Total = 14 160€

La remise des prix se déroulera à Lillebonne 30 minutes après l'ouverture du parc, Au centre Juliobona (derrière le podium).

ATTENTION PARC ASSISTANCE OUVERT A PARTIR DE 18 H. le samedi

Ne laissez pas vos sacs poubelles, sur le parc assistance, merci

ANNEXE 1 « CIRCULATION LE SAMEDI »

RAPPEL : La Direction de Course pourra infliger une sanction pour toute infraction à cette annexe **« CIRCULATION LE SAMEDI » intégrante du règlement particulier.**

Dès l'arrivée à Lillebonne samedi (le matin ou l'après-midi) OBLIGATION de vous rendre sur la zone d'assistance, D 373 et Parc Artisanal du Mesnil, pour descendre votre voiture de course du plateau. **Dès que cela est fait, ranger votre remorque sur le « parc à plateaux »** situé sur la Zone du Manoir.

Le samedi matin : la circulation des voitures de course est **interdite** pour vous rendre à le salle Thiers (esplanade de l'Hôtel de Ville) de LILLEBONNE où vous pourrez y retirer le **road-book** et également possibilité d'y faire vos **Vérifications Administratives** (facultatives) il vous faut utiliser un autre véhicule.

Le samedi après-midi, vérifications Techniques: Les voitures de courses sortent de la zone d'assistance, (**CH Sortie Assistance**) prendre **rue de la République(centre ville)** jusqu'au bout et au carrefour « OPTIQUE 2000 » prendre à gauche, ensuite à droite et parc Juliobona.

Respectez le routier : Votre voiture de course n'est autorisée à circuler que sur le routier déposé en préfecture. Sur les autres voies publiques, vous serez en infraction au code de la route, de plus, l'assurance du rallye ne vous couvrira pas.

PARC ASSISTANCE

L'emplacement occupé par un concurrent doit se trouver sur la chaussée, sa bordure ou un parking **JAMAIS** sur un lieu privé sans l'accord du propriétaire. L'autorisation qui nous a été donnée d'accéder à ces lieux stipule que l'accès aux riverains doit être libre, également, **il est demandé de ne laisser aucune trace de votre passage** (dégradation, **détritus**, trace d'huile sur le sol et autres actions nuisibles à la réputation de Rallye 'n Caux) la responsabilité du concurrent sera engagée pour le non respect de cette demande :Frais à sa charge. **UN JUGE DE FAIT VIENDRA VERIFIER LE RESPECT DE CES CONSIGNES**

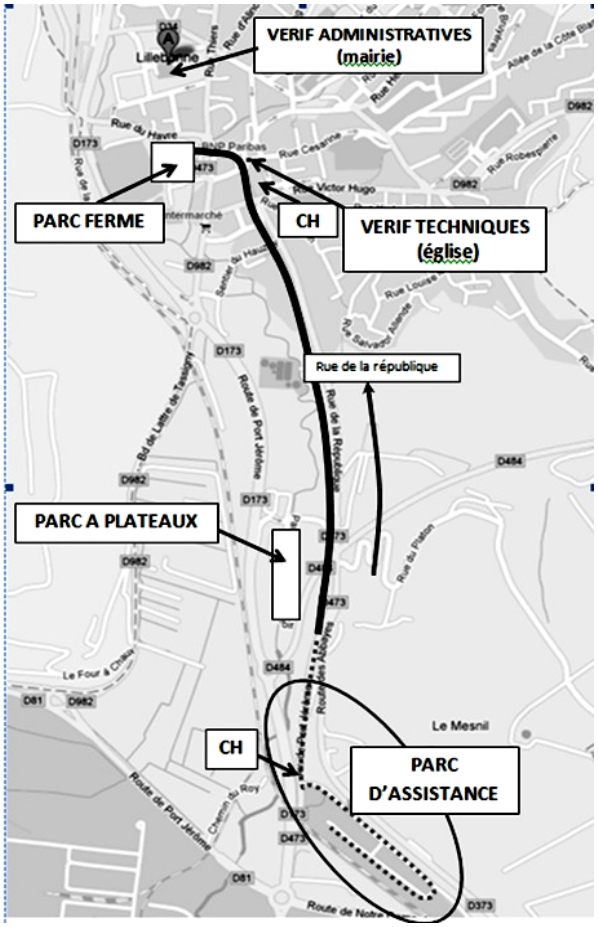

Organisation RALLYE 'n CAUX mail : rallye-lillebonne@axions-sport
Web : www.axions-sport.org